

Communiqué - Riom, le 17 Mars 2020

En raison du contexte sanitaire lié au COVID-19 et suite aux demandes du Président de la République, la SEMERAP renforce les mesures prises dès le 13 Mars tout en maintenant les seules activités essentielles permettant la continuité de ses missions de service public d'eau et d'assainissement.

Dans le détail, **les activités maintenues** sont les suivantes :

- le démarrage et la maintenance des installations d'irrigation,
- la surveillance, la réparation et l'entretien curatif des ouvrages et réseaux de production et distribution de l'eau potable,
- la surveillance, réparation et l'entretien curatif des ouvrages et réseaux de collecte et traitement des eaux usées,
- l'accueil du public par téléphone et par internet.

Toutefois, afin de permettre la plus grande efficacité des mesures de confinement, **les activités suivantes sont suspendues** jusqu'à nouvel ordre :

- l'accueil physique du public,
- les travaux neufs de canalisation, les travaux de branchements neufs,
- le renouvellement à neuf d'installations,
- les contrôles d'installation d'assainissement individuel et les contrôles de branchement à l'assainissement collectif
- le balayage des voiries,
- le contrôle des poteaux incendie,
- la recherche de fuite préventive,
- le remplacement de compteurs,
- et l'hydrocurage préventif.

Depuis le 13 mars, les salariés présentant des pathologies susceptibles d'entraîner des complications en cas de contamination au COVID-19 ainsi que les salariés dans l'obligation de garde de leur enfant sont encouragés à rester à domicile.

Depuis le 17 mars 2020 à 12h, seuls les salariés dont l'activité relève à 100% des missions maintenues, ou des services supports nécessaires à leur bonne réalisation sont encore présents physiquement ou en télétravail lorsque cela est possible. Afin d'appliquer les consignes de confinement, tous les autres salariés qui ne seraient pas en télétravail sont placés en situation de chômage partiel.

La SEMERAP met tout en œuvre afin d'assurer dans ce contexte la continuité des services publics d'eau et d'assainissement pendant toute la durée des mesures de confinement indispensables et nécessaires pour faire face à cette crise sans précédent. Ses services restent pleinement mobilisés pour assurer toutes les interventions nécessaires au maintien des services publics de l'eau et de l'assainissement, y compris les interventions d'urgence nuit et week-end.